



## **Le Revenu de Solidarité Active, une prestation mal connue.**

A la Caf de Lille environ 40 000 allocataires pourraient percevoir le Revenu de Solidarité Active.

Actuellement seulement 27 780 allocataires perçoivent le Revenu de Solidarité Active dont 16 140 d'entre eux sont salariés.

Qui sont ces 12 220 allocataires qui ne font pas fait valoir leur droit au RSA ?

C'est Monsieur ou Madame « toulemonde » qui ne sait pas, qu'en tant que salarié, il a peut-être droit au Revenu de Solidarité Active ou qui pense que c'est administrativement trop compliqué.

Pourtant un travail à temps partiel, un petit revenu et le droit au RSA est possible.

Que faire pour percevoir le RSA ?

C'est simple et facile.

Il suffit de se connecter sur le site Internet de la Caf : [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et d'y tester le droit au RSA. Le montant du droit s'affiche. Il n'y a plus alors qu'à télécharger la demande de RSA, la compléter et l'envoyer à la Caf.

Chaque trimestre la Caf, pour étudier le droit au RSA, demandera les ressources trimestrielles de l'allocataire. L'allocataire sous la rubrique « mon compte » du site [www.caf.fr](http://www.caf.fr), avec son numéro allocataire et son code confidentiel, inscrira ses revenus perçus dans le trimestre.

Contact : Catherine Bourdain  
Responsable communication externe Caf de Lille  
03.20.15.57.82